

# Politiser le sens de la devise républicaine

La revue *Diasporiques*, à de nombreuses reprises, a analysé de façon critique plusieurs des termes-clés de la Constitution française, non pas dans l'intention de s'en défaire mais bien pour en réinterpréter et le cas échéant en élargir le sens. C'est sur la devise de la République que se pose aujourd'hui son regard. Cette devise, celle qui figure au fronton des mairies et des écoles publiques – vous savez bien : *Liberté, Égalité, Fraternité* ! – est-elle aujourd'hui autre chose qu'une ritournelle, comme les airs dont on connaît par cœur, depuis l'enfance, « la musique » sans porter vraiment attention au sens des mots qu'ils véhiculent, tels que *Au clair de la lune, mon ami Pierrot* ou même *Allons enfants de la patrie, le Jour de gloire est arrivé* ?

## TROIS TERMES DE NATURE IDÉOLOGIQUE

Avec les « antivax », le mot *Liberté* a repris une nouvelle vigueur combative. Au fait, vous souvenez-vous de la façon dont était qualifiée l'école confessionnelle il y a quelques décennies ? Faites l'expérience : beaucoup l'ont oublié, même parmi les plus anciens ! C'était l'école *libre* bien sûr ! Par opposition à l'école *laïque*, celle de la république, objet de toutes les méfiances des bien-pensants. Plus généralement, nombre de nos concitoyens n'ont-ils pas oublié que la liberté de chacun n'est pas absolue,

qu'elle est conditionnée par le respect de celle des autres ? On se plaint régulièrement, à juste titre, de l'accumulation des lois dites « liberticides ». Mais peut-être est-il néanmoins nécessaire de prendre en compte que, dans une démocratie, il n'y a pas de rétroactivité des lois et qu'il est dès lors légitime de les adapter à l'évolution des comportements délictueux ou criminels. Et sans doute serait-il judicieux de commencer par rappeler que presque toutes les lois sont par nature privatives de certaines libertés puisque ne pas s'y soumettre entraîne des sanctions, et que, de surcroît, nul n'est censé les ignorer ! Liberté chérie bien sûr, mais liberté responsable !

*Fraternité* est sans doute aujourd'hui celui des trois termes de la devise républicaine le plus « démodé », au point qu'on le remplace souvent, en pratique, par un autre vocable, au premier rang desquels *solidarité*. Or ce mot ne veut évidemment pas dire la même chose puisqu'il implique une distance et même une hiérarchie : j'ai de l'empathie à votre égard mais je ne suis quand même pas tout à fait à votre niveau, je suis un peu au-dessus puisque c'est à moi qu'il importe de « faire preuve » de solidarité à votre égard ! Certaines « confréries » conservent bien sûr le concept de fraternité en tant que tel et l'entendent de façon formelle puisque lesdites fraternités sont explicitement construites autour du vocable « frère » (ou « sœur »). Mais même

dans ce cas on peut s'interroger sur le sens profond de ce rapprochement : l'harmonie n'est pas la loi générale des familles ! Que recouvre donc cette référence à des liens qui n'ont rien d'évident ? Quant à faire de ce concept l'un des fondements de la « nation », au sens qu'un Ernest Renan donne à ce terme, c'est-à-dire d'engagement à vivre harmonieusement ensemble et à se projeter ensemble dans l'avenir, comment ne pas se poser de questions lorsque, selon les sondages, un tiers des Français disent comprendre le refus absolu d'une fraction de nos compatriotes de se faire vacciner et par là de contribuer à protéger les autres du risque de contamination par le Covid-19.

Les concepts de liberté et de fraternité, malgré les réserves ci-dessus évoquées, ne sont pas dénués de toute légitimité et l'on peut « y croire ». Plus ou moins, mais on peut y croire, ils peuvent correspondre à une certaine réalité opératoire. Mais qui oserait en dire autant du concept d'*Égalité*, tant il fait référence à une situation dont chacun sait à quel point elle est éloignée de la réalité sociale ? Certes, depuis 1789, les « Hommes naissent et demeurent libres et *égaux* », mais pas égaux en tout, égaux en droits. La devise nationale « oublie », elle, cette précision essentielle puisqu'elle parle de l'égalité en tant que telle et pas, spécifiquement, de l'égalité en *droits*. Nous pouvons tous être libres, nous pouvons tous être fraternels, mais pouvons-nous être tous « égaux » dans tous les sens de cet adjectif ? Le deuxième terme de la devise semble bien être dès lors de nature différente des deux autres : il désigne un horizon à l'évidence si inaccessible qu'il en devient un leurre.

## PASSER DU SYMBOLIQUE À L'OPÉRATIONNEL

L'ébauche d'analyse qui précède en appelle à un approfondissement de la portée opératoire spécifique de chacun des termes du triptyque républicain. Mais le recours délibéré à l'association de trois mots différents pour qualifier les finalités de la république incite aussi à réfléchir à ce qui peut les rapprocher en termes d'actions à entreprendre. Or il est possible de prendre appui sur le caractère illusoire de l'égalité absolue pour étendre cette prise de conscience aux deux autres termes de la devise. Pas plus que d'égalité absolue il n'existe de liberté ou de fraternité absolues ! Et l'on pourrait dès lors comprendre la devise comme nous invitant à lutter à la fois contre les atteintes inacceptables à la liberté, contre les rejets agressifs de la fraternité que sont les discriminations de tous ordres, contre la violence des inégalités de toute nature. Prendre en compte cette exigence permettrait d'ouvrir d'authentiques débats contradictoires sur la façon de traduire en actes, dans cet esprit, les trois termes de la devise. Et le politique y retrouverait toute sa légitimité. ☺